

CICA du XVI^{ème} arrondissement

Séance du 8 avril 2013

Le lundi 8 avril deux mil treize, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du CICA se sont réunis dans la Salle des Mariages de la Mairie du XVI^{ème} arrondissement, avec les représentants des associations inscrites au CICA, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers et aux associations par Monsieur le Maire du XVI^{ème} arrondissement, le 26 février 2013, conformément aux dispositions des articles L. 2121-9, L. 2121-10, et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été effectuée à la même date sur le panneau de la Mairie du 16^e arrondissement prévu à cet effet.

Etaient présents :

Claude GOASGUEN, Danièle GIAZZI, Véronique BALDINI, Gérard GACHET, Pierre GABORIAU, Marie-Thérèse JUNOT, Jacques LEGENDRE, Ijab KHOURY, Nicole MONIER, Dominique ROUSSEAU, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Pierre AURIACOMBE, Laurence DREYFUSS, Eric HELARD, Jean-Yves MANO, David ALPHAND, Sylvette DIONISI, Hélène ZWANG, Julie BOILLOT, Jérémy REDLER, Marie-Caroline BRASSEUR, Jean-Pascal HESSE, Ghislaine SALMAT, Thomas LAURET, Dominique BAIGUINI, Béatrice LECOUTURIER.

Participaient également à la réunion :

Mme Hélène MATHIEU, Directrice de la direction des affaires scolaires de la Ville de Paris et M. Jean-Louis PIGEON, Chef de circonscription Ouest des affaires scolaires.

Autres personnes présentes et associations représentées :

Mme WITASSE présidente de l'Association Générale des Familles, Mme GAUDISSERT directrice du Centre ACTISCE, Mme MONOD responsable de l'UNAFAM, Mme GIRARD responsable de SOS Urgences Maman, Mme CANONGE directrice de l'école maternelle ST-Didier, M. MARTIN président du Comité des Fêtes et des Œuvres Sociales, MME MORO représentante de l'APE Musset, Mme DURAN représentante de l'APE Decamp, Mme LUCE de Paris 16 Info, Mme HANDJIAN représentante de l'APE Prokofiev, M. LECANU représentant de l'APE Boileau, Mme CABIROL directrice de l'école maternelle Passy, M. CANONGE, directeur de l'école Boissière, M. LANKRY directeur de l'école Chernoviz, Mme DANIEL directrice de l'école Gros, M. CORNIBERT, représentant de l'APE Gros, Mme BIYONG, représentant de l'APE Erlanger, Mme BROC-SPROTTE directrice de l'école maternelle Longchamp, Mme CAUX représentante de l'APE Michel-Ange, Mme AYASSE représentante de l'école 10 Bauches, Mme CARDOT directrice de l'école élémentaire Murat, Mme NIZARD représentante de l'APE Passy Chernoviz, Mme ABECIDAN représentante de l'APE Parc des Princes, Mme LELLOUCHE représentante de l'APE Versailles, Mme TOZZO directrice de l'école d'application Michel-Ange, Mme KOZOVSKI directrice de l'école maternelle Gustave Zédé, Mme AUDRAS représentante de l'APE 15 Bauches, Mme MACIAS-VALET représentante de l'APE Boileau, Mme HOVASSE représentante de l'APE St-Didier

Absents ayant donné procuration :

Marc LUMBROSO, Aurélien de SAINT-BLANCARD

Etaient excusés :

Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK, Yves HERVOUET DES FORGES, Emmanuel MESSAS, Bernard DEBRE, Marie-Laure HAREL, Valérie HOFFENBERG, Valérie SACHS, Caroline KOVARSKY, Edouard FUSSIEN, Christiane ARLES

Ordre du jour du CICA

- Les rythmes scolaires

M. GOASGUEN ouvre la séance à 19 heures 15.

M. GOASGUEN remercie les participants de s'être déplacés concernant un sujet préoccupant. En effet, la Mairie de Paris a décidé l'application, dès la rentrée prochaine, des nouveaux rythmes scolaires. M. GOASGUEN estime important d'être informé de ce qui se passera sur ce sujet, car malgré les nombreuses réunions, nul ne sait comment ces rythmes scolaires nouveaux vont être appliqués tant dans le 16^e arrondissement qu'à Paris. Mme MATHIEU et M. PIGEON ont accepté de présenter le système tel qu'il est envisagé par la Mairie de Paris, et répondront aux questions de la salle. M. GOASGUEN souhaite que les débats de ce soir se déroulent dans une atmosphère sereine. Il remercie Mme MATHIEU de sa présence et lui cède la parole.

Mme MATHIEU indique qu'elle prendra note des réflexions et des réactions, et tâchera d'apporter un maximum de réponses aux questions posées. Elle rappelle que la Ville de Paris applique une réforme décidée par l'Etat. Il incombe à la Ville, qui a organisé des réunions publiques, de réfléchir à l'aménagement des rythmes éducatifs. Le choix retenu porte sur deux jours par semaine, de 15 heures à 16 heures 30 le mardi et le vendredi, tant pour les écoles maternelles qu'élémentaires. Cependant, les activités proposées pour ces deux niveaux seront différentes. En effet, les besoins et les attentes des enfants de maternelle sont différents de ceux de CP/CE 1/CE 2 et de ceux de CM 1/CM 2.

Paris dispose par ailleurs d'énormément de richesses patrimoniales, muséales, d'art contemporain, mais également de compagnies de danse et de théâtre, ainsi que de ressources scientifiques et sportives. A l'occasion de la refonte des rythmes éducatifs, la Ville de Paris souhaite favoriser les rencontres entre les enfants parisiens et les trésors de Paris. Un parcours de progression de la fin de la maternelle jusqu'à la fin de l'élémentaire est également proposé. En outre, en parallèle des savoirs et des enseignements, la Ville de Paris souhaite réserver un temps afin d'apprendre à vivre ensemble et à se comporter ; ainsi, Mme MATHIEU souhaite que les savoir-être et les savoir-faire se développent au côté des savoirs fondamentaux.

Afin de remplir cette mission, la Ville de Paris dispose actuellement de 3 500 animateurs permanents, fidélisés sur des emplois pérennes. La titularisation de 450 agents dont 248 animateurs est prévue en 2013. Par ailleurs, 80 animateurs seront recrutés par concours, et 750 postes de vacataires seront contractualisés. Au total, ces dispositions concerneront 1 000 ETP, soit de 1 400 à 1 700 personnes qui seront contractualisées. Certains agents prendront 80 %, 70 % 50 % ou 25 % d'un temps plein. Au côté des personnels d'animation se trouvent également les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM). Une proposition est en cours avec leurs syndicats concernant l'évolution de leurs missions. En effet, la Ville de Paris souhaite que les ASEM travaillent, en plus des trois heures de classe du mercredi matin, le mardi et vendredi sur des missions éducatives, au même titre que les éducateurs. 100 postes d'ASEM seront donc créés dès cette année. Par ailleurs, faisant suite à une demande du terrain, le Conseil de Paris a décidé de la présence d'un ASEM par classe de moyenne section de maternelle d'ici quatre ans, soit 100 nouveaux postes ouverts jusqu'en 2016. Ces personnels bénéficieront de plans de formation spécifique. Chaque chef de circonscription des affaires scolaires dispose d'un chef de projet qui travaille sur l'aménagement des rythmes éducatifs. Enfin, la Ville de Paris a rajouté des agents afin de gérer les personnels qui vont être embauchés.

La question des locaux est un vrai sujet de fond. En maternelle et en élémentaire, l'enseignant prépare sa classe ; aussi, il lui est compliqué d'imaginer que la classe soit dérangée ou modifiée d'une journée à l'autre. La Ville de Paris dispose de 662 réfectoires, 5 549 salles de classe et 1 916 lieux répertoriés, tels que des préaux, salles polyvalentes, bibliothèques, salles d'informatique, salles de motricité, salles d'audiovisuel, salles de science ou d'arts plastique. Le total de ces lieux aboutit à une moyenne de quatre locaux par école élémentaire et deux locaux par école maternelle. En aucun cas, la Ville de Paris ne mésestime les difficultés liées aux locaux ; aussi, un dialogue doit s'amorcer entre elle et les parents d'élèves, les professeurs et les directeurs d'écoles. Mme MATHIEU précise que les discussions doivent porter sur le contenu des activités avant d'évoquer les problèmes de locaux.

Le projet est l'occasion de donner des moments de respiration aux enfants. Cette préoccupation a notamment été levée à de nombreuses reprises par les parents d'élèves et par les enseignants. Ainsi, il convient de garder du temps calme, indispensable à l'équilibre des enfants. Des activités

spécifiques avec des personnels formés seront proposées aux enfants en situation de handicap. En maternelle, des activités de lecture, contes, images, jeux, mais également d'éveil musical et corporel seront offertes. En maternelle, le taux d'encadrement est d'un adulte pour 14 élèves ; il se porte à un pour 18 élèves en élémentaire. En élémentaire, l'enjeu est d'accompagner la transition de l'enfant du savoir-être au savoir. Pour les élèves de CP/CE 1/CE 2, la priorité est donnée à la lecture, fabrication de livre, calligraphie, atelier de poésie, mais également au numérique et multimédia, au vivre-ensemble, aux sciences et au développement durable. Pour les élèves de CE 2/CM 1/CM 2, un élargissement scientifique et un approfondissement de la culture humaniste sont proposés. Un projet d'éveil scientifique pour ces élèves est en train d'être mis en place avec de futurs doctorants. Ces activités seront encadrées par des personnels de la Ville.

Mme MATHIEU indique que la Ville vient de lancer un appel d'offres et un marché dit « article 30 » ; ces deux formules permettent à toutes les associations intéressées de candidater à des projets, jusqu'au 6 mai. Une aide de la Ville est possible afin d'accompagner les projets de candidature de toutes petites associations.

Parmi les thèmes proposés, Mme MATHIEU cite l'intergénérationnel, le développement durable, la musique, l'astronomie, ou le monde du vivant. Dix lots sont ouverts ; chaque circonscription scolaire bénéficiera d'un lot.

Le mercredi, les enfants restent en centre de loisirs après le déjeuner. Les sorties pour la journée sont en revanche compromises. L'organisation de la période du soir ne change pas. En effet, entre 16 heures et 18 heures pour l'élémentaire et 18 heures 30 pour la maternelle, les élèves sont accueillis. Lors du dernier Conseil de Paris, le Maire a réaffirmé l'importance du rôle des professeurs pendant le temps scolaire. Pour ce faire, la Ville procède à la réouverture des postes de professeurs de musique, d'EPS, et d'arts plastiques. Des listes supplémentaires seront ouvertes afin de s'assurer de la présence d'un enseignant pour chaque classe. Ces professeurs qui seraient intéressés à proposer des activités dans le cadre des nouveaux emplois du temps, et sur la base du volontariat, seront les bienvenus. En 2013, les crédits mobilisés pour les classes de découverte seront rétablis au niveau de 2011.

Mme MATHIEU annonce la mise en place, au niveau parisien, d'un comité de suivi de cette réforme. Chaque arrondissement disposera d'une antenne de ce comité de suivi, afin qu'un maximum de parties prenantes puissent être associées aux décisions prises. Par ailleurs, une commission indépendante d'évaluation sera mise en place. La Ville demande au Recteur et au Directeur des Services académiques du Rectorat d'accorder les dérogations nécessaires, soit cinq matinées de trois heures incluant le mercredi matin et deux après-midi par semaine, soit le mardi et le vendredi. Les nouveaux rythmes de travail restent conformes aux préconisations de l'Académie nationale de Médecine. Ils permettent de proposer, sur deux demi-journées, des activités plus intéressantes que si elles se tiennent sur une plage de 45 minutes.

M. GOASGUEN remercie Mme MATHIEU pour son intervention, et note que le sujet était complexe. Il cède la parole à l'assemblée.

Mme NIZARD, Présidente de l'APE de Passy Chervin, s'étonne que le lundi et le jeudi prévoient six heures de cours, alors que le décret indique que chaque journée ne doit pas dépasser 5 heures et demie. Dès lors, elle s'interroge sur l'imposition de journées de six heures aux enfants.

Mme MATHIEU répond que ce point est de la compétence du Recteur de Paris.

Mme ABECIDAN, Ecole du Parc des Princes, rappelle également que le décret prévoit que les journées scolaires ne doivent pas dépasser 5 heures et demie. Les parents ne sont pas en mesure de savoir si leurs enfants se sentiront mieux et moins fatigués s'ils passent des journées de six heures à l'école.

Mme MATHIEU demande aux intervenantes quelle solution elles préconisent.

Mme ABECIDAN souhaite savoir la raison pour laquelle les enfants travailleront, deux jours par semaine, une demi-heure en plus du temps prévu par le décret. La présentation faite par Mme MATHIEU va au-delà des dispositions prévues par le décret.

Mme MATHIEU répond que ce point doit être traité avec l'Inspection de l'Education nationale.

M. LAURET demande si le temps de scolarisation prévu par le décret prend en compte la récréation.

M. GOASGUEN juge la question importante. Il précise qu'il ignorait l'existence d'un régime dérogatoire pour Paris. Il se propose de poser la question au Gouvernement quant à l'interprétation de la loi.

Mme MATHIEU invite à M. GOASGUEN à proposer au DASEN de venir expliquer ce point lors d'une prochaine réunion.

Mme CARDOT, directrice de l'Ecole Murat, souhaite savoir qui organise et sélectionne les prestations qui seront offertes dans les écoles dans le cadre des nouveaux rythmes.

Mme MATHIEU indique que l'ensemble des responsables d'action éducative ainsi que les Directeurs de centres aérés, les professeurs, les partenaires culturels et sportifs seront en contact avec des prestataires afin de trouver des solutions qui correspondent au mieux aux besoins des établissements. Les projets mis en œuvre en septembre 2013 pourraient ne pas être le projet d'aboutissement, compte tenu du délai relativement court. Des marges de progression sont ainsi envisagées au cours de l'année scolaire 2013/2014. A partir de la fin du mois d'avril, un responsable de centre de loisirs sera responsable dans chaque groupe scolaire. Au cours des mois de mai et juin, des concertations seront lancées dans chaque école. Fin juin, un projet clair sera défini afin de démarrer la rentrée. La Ville est le décideur, mais elle tâche de faire en sorte que toutes les parties prenantes soient satisfaites.

Mme AYASSE, Présidente de l'APE de l'école 10 rue des Bauches, souhaite savoir si l'APE pourra proposer des activités le mardi et le vendredi à partir de 15 heures. Cette APE ne dispose pas de numéro de SIRET, ce qui complique son dossier de candidature. Enfin, Mme AYASSE indique que cette APE rémunère ses intervenants entre 40 et 50 euros de l'heure ; elle souhaite savoir si la Mairie peut rémunérer des animateurs à ce tarif, car l'APE ne peut pas tout financer.

Mme MATHIEU propose à Mme AYASSE de candidater dans le cadre du marché « article 30 » et de l'appel d'offres. En effet, les activités proposées par cette APE rentrent dans le cadre du marché et de l'appel d'offres. Un numéro de téléphone dédié offrira une assistance dans la création du dossier de candidature. Les activités ne pourront plus être payantes, et la Ville aidera donc cette APE afin que les activités soient gratuites. La rémunération des intervenants se fait en fonction de la prestation proposée et de sa qualité. Mme MATHIEU se dit en phase avec les prix pratiqués par cette APE.

M. GOASGUEN s'interroge sur la désignation et l'indemnisation des associations plus ponctuelles.

Mme MATHIEU répond que toutes les associations doivent être sollicitées afin qu'elles candidatent dans le cadre du marché « article 30 » et de l'appel d'offres. Une analyse étroite des dossiers de candidature se fera avec les mairies d'arrondissement.

Mme LELEU, Présidente de l'APE de l'Ecole Maternelle avenue de Versailles, souhaite entendre un nouveau discours de la part de la Ville de Paris. De nombreuses écoles ont voté une motion de report de cette réforme, à laquelle la Mairie de Paris n'a donné aucun retour. Elle souhaite que les voix des parents d'élèves soient entendues.

M. GOASGUEN comprend que la décision prise par la Ville de Paris appelle à une mise en œuvre rapide. Cependant, de nombreuses décisions vont être difficiles à prendre dans certaines écoles. M. GOASGUEN souhaite connaître le calendrier des consultations menées par la Ville.

Mme MATHIEU indique que l'interlocuteur est le chef de circonscription des affaires scolaires, assisté de son chef de projet sur la réforme des rythmes scolaires, qui doivent être sollicités. M. PIGEON est l'interlocuteur pour le 16^e arrondissement.

Mme DANIEL, Directrice de l'Ecole Gros, regrette le manque systématique de réponses pratiques pour la rentrée 2013. De nombreuses écoles pâtissent d'un manque d'animateurs. Les Directeurs se retrouvent à suppléer et aider à la cantine. Mme DANIEL note que la rentrée s'effectuera un mardi : elle espère que son établissement disposera de suffisamment d'animateurs à 15 heures. Elle imagine mal, par ailleurs, comment une infrastructure aussi colossale peut être mise en œuvre d'ici peu de temps. En effet, le recrutement et la formation des ASEM posent un véritable problème. Elle s'inquiète dès lors de la responsabilité encourue envers les enfants. Elle souhaite savoir ce qui est prévu si le nombre d'animateurs est insuffisant ou si les professeurs se retrouvent avec 70 enfants à gérer. Enfin, elle s'interroge sur la responsabilité des Directeurs d'école à partir de 15 heures.

Mme MATHIEU demande à Mme DANIEL ce que les Directeurs d'école auraient souhaité comme responsabilités. Souhaitent-ils des responsabilités à la pause méridionale et le soir ? Elle indique qu'une réunion se tiendra jeudi matin avec l'Amicale des Directeurs d'école et les syndicats de professeurs.

Mme DANIEL répond qu'elle assumera ses responsabilités, et qu'elle veillera à ce que les enfants soient sous la responsabilité d'un adulte à partir de 15 heures.

Mme MATHIEU regrette que certains Directeurs aient décidé de ne pas venir à la réunion de jeudi matin.

Mme DANIEL rappelle que la concertation existe seulement depuis le mois de janvier. Si un vrai projet de concertation avait été mis en place, la réforme des rythmes scolaires aurait été reportée à la rentrée suivante, comme dans les autres villes de France. Ce projet risque donc d'être une pagaille sans nom, le travail s'effectuant dans la précipitation. Par ailleurs, elle estime que toutes les activités proposées par les associations peuvent être remplies par les enseignants.

Mme MATHIEU ne voit aucune difficulté pour que les enseignants proposent ces activités.

Mme TOZZO, Directrice de l'Ecole d'application de la rue Michel-Ange, fait part de l'estime qu'elle a pour Mme MATHIEU. Elle souhaite rappeler par ailleurs que si la récréation n'était pas comptabilisée dans la journée, les journées tomberaient à 5 heures 30 et la réforme serait inutile. Elle demande ensuite si les enfants peuvent sortir après le repas le mercredi.

Mme MATHIEU répond positivement.

Mme TOZZO demande si les enfants peuvent sortir après 15 heures le mardi et vendredi.

Mme MATHIEU le confirme.

Mme TOZZO s'interroge sur la façon dont la Ville de Paris peut se positionner sur les souhaits des Directeurs d'école à partir du moment où ces derniers n'ont pas la main sur l'organisation du projet. Elle requiert des éléments concrets sur les activités qui seront proposées de 15 heures à 16 heures 30. Elle souhaite par ailleurs que la responsabilité concernant les enfants soit clairement définie pendant cette tranche horaire. Enfin, elle s'enquiert de la rédaction d'une charte sur la responsabilité des Directeurs d'école.

Mme MATHIEU indique que la Ville de Paris indemnise les Directeurs d'école pour trois raisons : les missions d'audit, la responsabilité de temps d'organisation de la pause méridionale d'une part, et de celle entre 16 heures 30 à 18 heures pour l'élémentaire et 18 heures 30 pour la maternelle d'autre part. Mme MATHIEU comprend que les parents d'élèves et les Directeurs d'école souhaitent avoir plus de visibilité aujourd'hui, mais elle ne peut rien avancer de plus, car aucun arbitrage n'est rendu, notamment sur les responsabilités des Directeurs d'école qui n'ont pas été négociées.

Mme MATHIEU a toutefois la conviction militante que le projet ne doit pas être repoussé d'un an, de façon à ce que les petits Parisiens puissent avoir des activités culturelles sportives et scientifiques.

Mme KOZOVSKI, Directrice de l'Ecole maternelle Gustave Zédé, s'enquiert des activités pédagogiques complémentaires. A priori, ces activités se dérouleraient le mardi de 15 heures à 16 heures. Elle se demande ce qu'il adviendra des enfants entre 16 heures et 16 heures 30.

Faut-il prévoir une sortie à 15 heures, 16 heures puis 16 heures 30, et envisager une autre rentrée à 16 heures 30 ?

Mme MATHIEU indique que cette question est du ressort de l'Education nationale. Le Rectorat n'a pas encore décidé comment se dérouleront les APC.

Mme CARDOT, Directrice de l'Ecole maternelle Murat, souhaite que les responsabilités des directeurs soient claires ; elles peuvent être assumées, mais elles doivent être clarifiées et définies. Que se passe-t-il si un enfant, sous la direction du centre de loisirs, se trouve à 16 heures 30 sur le trottoir par erreur, et se fait écraser à 16 heures 45 ? Est-ce la responsabilité du Directeur du centre de loisir ou du Directeur d'école qui est engagée ?

Mme MATHIEU abonde en ce sens et souhaite une clarification maximale. La Ville de Paris travaille sur la responsabilité juridique des Directeurs d'Ecole.

Mme CAUX, Présidente de l'APE de l'Ecole Michel-Ange, estime que la question de la sécurité des enfants est vitale. Les chiffres donnés par Mme MATHIEU sont très impressionnants, mais restent globaux. Elle note que le processus de recrutement des animateurs sera long ; il constitue un chantier immense alors que le mois d'avril est déjà bien entamé. Ainsi, les parents d'élèves souhaitent que la mise en place de cette réforme soit repoussée à la rentrée 2014. Les parents d'élèves sont préoccupés par la sécurité de leurs enfants, et souhaitent que les ASEM et animateurs soient correctement formés.

Mme MATHIEU explique que les Directeurs des centres de loisirs pourront être responsables pour ce nouveau temps car ils disposent d'un brevet BAFD reconnu par Jeunesse et Sport. Par ailleurs, les permanents sont titulaires du BAFA. Mme MATHIEU reconnaît que les surveillants des cantines manquent parfois à l'appel lors de la pause du déjeuner ; ce sujet est une préoccupation constante pour la Ville de Paris. Ainsi, un marché pourrait être ouvert pour recruter des surveillants. La première responsabilité est la protection des mineurs confiés à une collectivité. Les Directeurs de centres de loisirs qui deviendront Responsables éducatif sur ce nouveau temps seront tous titulaires d'un diplôme et passeront à la catégorie B, soit encadrant avec un diplôme minimum de catégorie 4. Mme MATHIEU comprend l'énervement des parents, mais indique qu'elle ne représente que l'Administration et non le pouvoir politique.

Mme LUCE de Paris 16 Info, demande à Mme MATHIEU de confirmer que tous les enfants bénéficieront d'une activité autre que la garderie. Elle s'enquiert par ailleurs de la mise en place du goûter récréatif dans le 16^e arrondissement.

M. PIGEON confirme que ce dispositif n'est pas prévu dans l'arrondissement.

Mme MATHIEU répond que la Ville travaille afin que tous les enfants soient occupés par des activités éducatives.

M. GOASGUEN demande comment les exercices sportifs seront mis en œuvre sans créer d'encombrements près des installations sportives.

Mme MATHIEU répond que la Ville travaille sur les créneaux sportifs, notamment sur ceux des piscines afin que tous les élèves sortant de CM2 sachent nager. Par ailleurs, un travail de liaison est mené avec le Rectorat afin que les collèges et lycées ne soient pas lésés par cette réforme.

M. GOASGUEN estime que les piscines de l'arrondissement ont besoin d'être rénovées ; la Mairie du 16^e a déjà réservé certaines lignes à la piscine Molitor qui s'ouvrira bientôt. Par ailleurs, il déplore des mouvements de grève importants dans les piscines depuis deux ans. Il rappelle que les associations sportives utilisent les piscines, au même titre que les collèges et les lycées.

Mme MATHIEU indique que la Ville a cartographié chaque école afin de repérer les équipements sportifs ou les conservatoires situés dans sa proximité immédiate.

M. SEYTRE, Représentant du Maire de Paris dans deux conseils d'école et père d'un enfant utilisant le centre de loisirs, souhaite apporter son témoignage. Il indique ainsi les enfants et les parents sont

satisfaits des activités proposées par les centres de loisirs du mercredi. Toutefois, les parents n'ayant pas cette expérience peuvent s'inquiéter.

M. GOASGUEN confirme que de nombreuses familles ont recours aux centres de loisirs. La question légitime porte sur la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositions, qui n'ont pas encore été résolues. La qualité du périscolaire n'est quoi qu'il en soit pas remise en cause. Cependant, M. GOASGUEN souligne la difficulté de procéder à un recrutement qualitatif de mille personnes.

Mme AUDRAS, du corps de l'APE 15 Bauches, considère que les animateurs du mercredi effectuent un travail de bonne qualité. En revanche, ce n'est pas le cas lors de la pause méridienne. Par ailleurs, elle craint que la Ville embauche des ASEM pour des activités d'éveil. En conséquence, elle demande si les animateurs seront recrutés au même niveau que les ASEM, et s'ils seront diplômés du BAFA et d'un brevet de secourisme. Elle souhaite enfin connaître les critères exacts des recrutements.

Mme MATHIEU répond que les animateurs comprennent les permanents de la ville de Paris qui sont des animateurs professionnels. Personne ne conteste leur légitimité. Ils passeront de 2 000 à 3 000. Le sujet d'inquiétude porte sur les autres animateurs. La Ville doit respecter un taux de titulaires du BAFA et un taux de stagiaire BAFA fixé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Mme MATHIEU indique par ailleurs être choquée par les propos tenus sur les ASEM. Ces personnes sont en effet titulaires d'un CAP petite enfance. La Ville est en train de rouvrir des postes au concours sur liste complémentaire ; tous les postes seront pourvus.

Mme MATHIEU reconnaît que la question du remplacement des ASEM est plus complexe que celle des animateurs, pour des raisons de gestion. Ainsi, eu égard à sa qualification, une ASEM ne peut pas être remplacée par une vacataire. Enfin, Mme MATHIEU s'étonne que les ASEM soient jugées suffisamment formées pour que les enseignants leur confient des tâches d'activités de peinture, mais pas assez pour qu'on leur confie un groupe de quatorze enfants afin d'effectuer la même activité.

M. CORNIBERT, de l'APE Gros, rappelle avoir déjà assisté à moult réunions du même style, mais qu'il n'a toujours pas les réponses aux questions qui sont posées. Mme MATHIEU est dans l'attente de suggestions de la part des Directeurs et des parents d'élèves, mais reste sourde aux préoccupations de ses interlocuteurs. M. CORNIBERT estime que rien ne sera réglé avant la rentrée. En outre, il souhaite connaître le prix des prestations proposées dans les nouveaux temps scolaires, et comment elles sont financées.

M. MANO répond que le choix de la Ville de Paris s'est fait à la suite d'une décision législative. Cette décision a été prise en concertation avec les différents acteurs. M. MANO rappelle que la semaine de quatre jours a été critiquée par l'ensemble des professionnels alors que les pédagogues sont favorables à cette réforme. La réforme pèse par ailleurs pour 50 millions d'euros dans le budget de la Ville, ce qui représente un véritable choix budgétaire. M. MANO reconnaît que toute réforme est compliquée à mettre en place. Quoi qu'il en soit, les activités développées dans l'heure et demie le seront au bénéfice des enfants.

Mme MACIAS-VALET, présidente de l'APE de l'Ecole Boileau, note que l'appel d'offres pour les activités périscolaires court jusqu'au 6 mai. Elle souhaite connaître la décision de la Ville de Paris si le nombre de réponses était insuffisant.

Mme MATHIEU explique que si la Ville ne reçoit pas suffisamment de réponses, davantage d'animateurs seront recrutés. Les IUT, IUFM et Universités seront sollicitées pour ces recrutements.

Mme HOVASSE, Présidente de l'APE Saint Didier, estime dommage de ne pas profiter de la plage entière des trois heures pour découvrir des sites de Paris. Elle souhaite savoir combien de tablettes numériques seront achetées pour les enfants.

Mme MATHIEU précise qu'aucun achat de matériel informatique supplémentaire n'est prévu. Du matériel éducatif sera laissé à la disposition des écoles. Par ailleurs, Mme MATHIEU est favorable aux arrangements sur la plage des trois heures au sein d'une école entre le Directeur, les professeurs, le Directeur du centre de loisirs et les associations de parents d'élèves.

Mme WITASSE, Présidente de l'Association des Familles du 16^e, explique que son association propose des activités pour des groupes de 6 à 10 enfants. Les familles et les associations ont besoin de savoir ce qui va se passer à la rentrée, afin de régler les problèmes d'inscription.

Mme MATHIEU a demandé que les projets des associations par groupe d'écoles lui soient présentés pour le 20 juin. Par ailleurs, lors de la pré-rentrée des enseignants, le travail de coopération avec la Ville de Paris sera abordé.

Une personne du public, parent d'élèves et professeur des écoles, ne croit pas aux propos tenus par Mme MATHIEU. Les créneaux évoqués seront impossibles à avoir. En tant que parent, elle ne laissera pas ses propres filles à l'école après 15 heures.

Mme MATHIEU est choquée par ces propos. Elle estime que les animateurs apprécieront la qualité de ces propos.

L'intervenante du public précise qu'elle confiera ses enfants après 15 heures d'ici une année, lorsque les animateurs auront bénéficié d'une formation. Dans le fond, elle n'est pas contre la réforme mais elle ne comprend pas qu'elle se fasse dans la précipitation. 80 % des villes françaises ont décidé de repousser l'application de cette réforme à la rentrée 2014 afin de préparer les conditions. Elle refuse que les enfants soient sacrifiés pour que M. DELANOE ait une place au gouvernement.

Mme MATHIEU rappelle que pour le moment, les enseignants ne sont pas en responsabilité du temps qui est organisé par la Ville. Le travail mené en commun entre la Ville de Paris, les directeurs d'école, les directeurs de centres de loisirs, les professeurs, les parents d'élève et les associations décidera des activités proposées aux enfants.

Mme GAUDISSERT, Directrice du Centre d'animation du Point du Jour et de l'antenne Mesnil-Saint-Didier, souhaite faire entendre la voix de l'animation périscolaire. Elle émet le vœu de parler non plus de BAFA mais de certificat de qualification professionnelle de l'animation périscolaire. Elle porte ce vœu en sa qualité de Directrice et en tant que membre de la Commission nationale paritaire de la formation professionnelle, de la branche socioculturelle. Ce certificat est destiné aux animateurs du périscolaire de la petite enfance. Mme GAUDISSERT est prête à proposer une formation conjointe avec la Ville de Paris.

Mme MATHIEU y est favorable.

Mme GAUDISSERT ajoute que son association, qui a reçu une délégation de service public, répondra à l'appel d'offres de la Ville de Paris. Elle souhaite par ailleurs que la Maison des Associations du 16^e arrondissement soit associée à cette démarche.

Mme MATHIEU précise que l'ensemble des Directeurs des maisons d'associations ont été informés de cette réforme. Ils ont étudié les associations qu'ils pourraient accompagner et pré-solliciter. Elle invite Mme GAUDISSERT à se rapprocher de M. PIGEON.

M. GOASGUEN remercie Mme MATHIEU pour sa présentation, car la réunion était difficile. La situation va être très difficile à gérer. Des questions centrales entre les enseignants et les animateurs ne sont toujours pas réglées. M. GOASGUEN souhaite le moins de dégâts et de grèves possibles. Il convient donc d'apporter, si possible par écrit, un maximum d'informations aux parents d'élèves et aux directeurs, sous la forme d'un règlement intérieur. En outre, M. GOASGUEN estime que la réforme doit être mise en œuvre progressivement.

Mme MATHIEU présente ses excuses à ceux qui n'ont pas trouvé de réponses à leurs questions.

M. GOASGUEN lève la séance à 21 heures.